

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP

L'EVALUATION ORALE EN HISTOIRE – GEOGRAPHIE

(contrôle ponctuel)

Le **programme** d'histoire-géographie de CAP est défini dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale n° 8 du 25 février 2010.

La **définition** et les **modalités** de l'épreuve ont été publiées au BO n° 29 du 17 juillet 2003, modifiées par l'arrêté paru au BO n° 8 du 25 février 2010, l'arrêté paru au BO n°6 du 25 juin 2015 et l'arrêté paru au BO n°2 du 12 janvier 2017.

Le candidat se présente à l'épreuve avec **deux dossiers** (chacun en double exemplaires), qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes.....). Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec les programmes d'enseignement moral et civique (BO spécial n°6 du 25 juin 2015).

Ces dossiers, d'un maximum de **trois pages** chacun, se réfèrent aux sujets d'étude du programme (<http://www.education.gouv.fr/cid50636/mene0925419a.html>).

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers.

Le candidat présente oralement, pendant **cinq minutes**, le dossier retenu. La présentation est suivie d'un **entretien** (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

SUJETS D'ETUDE

HISTOIRE

1. Voyages et découvertes, XVIème - XVIIIème siècle
2. Être ouvrier en France du XIXème au XXIème siècle
3. La République en France
4. Guerres et conflits en Europe au XXème siècle

GÉOGRAPHIE

1. Le développement inégal
2. Nourrir les hommes
3. Les sociétés face aux risques
4. Mondialisation et diversité culturelle